Commune de CHAMBOEUF

LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 31/01/2023

(Application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr André CHARBONNIER, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 13/12/2022,
- Sollicite à l'unanimité la demande de fonds de concours dans le cadre du plan de relance de SEM pour les travaux espace sportif et de loisirs de Champvert, ainsi que la demande de subvention au titre du FEDER
- Prend acte de l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021
- Prend acte de l'adoption du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2021
- Approuve la création d'un parking sur la parcelle des consorts Metton (emplacement réservé) à 17 voix pour et une contre
- Approuve à l'unanimité la convention de coopération contractuelle pour la gestion de l'assainissement avec SEM
- Approuve la création d'un emploi saisonnier aux services techniques

Le Maire,

André CHARBONNIER

Affiché et mis en ligne le 17/02/2023



République Française
Département de la Loire

DCM 31 janvier 2023 N° 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 31/01/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 31janvier 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 26/01/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE Gabriel Bénier, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD(arrivée à 19 h) Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, Virginie PERBET, Emmanuelle MONTERYMARD Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Séverine KOSMALA a donné pouvoir à Karine BONNIE, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Gabriel Bénier
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Bertrand MANUGUERRA

Espace sportif et de loisirs Champvert - demande de fonds de concours dans le cadre du plan de relance Métropolitain

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement et d'équipement à l'espace sportif et de loisirs de Champvert :

- Installation de gradins couverts,
- Réalisation d'un Pumptrack, d'un Padel,
- Réalisation d'un city stade
- installation d'une vidéo protection
- Installation de LEDS sur projecteur terrain football
- regarnissage du terrain de football synthétique

L'estimatif de ces travaux et équipements s'élève à 1 007 011.08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve l'estimatif des travaux
- Sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre du plan de relance Métropolitain

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

le secrétaire de séance,
Bertrand MANUGUERRA

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230131-DCM31012023_1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/02/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 31 janvier 2023 N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 31/01/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 31janvier 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 26/01/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE Gabriel Bénier, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD(arrivée à 19 h) Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, Virginie PERBET, Emmanuelle MONTERYMARD Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Séverine KOSMALA a donné pouvoir à Karine BONNIE, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Gabriel Bénier
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Bertrand MANUGUERRA

Objet : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que :
La compétence eau potable a été transférée à St Etienne Métropole le 1er janvier 2016,
Le code général des collectivités territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.
Conformément aux articles D2224-1 et 3 du Code Général des Collectivités territoriales, ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain, puis à l'assemblée délibérante de chaque commune.
Ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

Le Conseil Municipal :
Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable - exercice 2021- de ST ETIENNE METROPOLE.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire, **le secrétaire de séance,**
André Charbonnier **Bertrand MANUGUERRA**

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230131-DCM31012023_2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/02/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 31 janvier 2023 N° 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 31/01/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 31janvier 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 26/01/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE Gabriel Bénier, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD(arrivée à 19 h) Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, Virginie PERBET, Emmanuelle MONTERYMARD Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Séverine KOSMALA a donné pouvoir à Karine BONNIE, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Gabriel Bénier
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Bertrand MANUGUERRA

Objet : adoption du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que :

- La compétence assainissement a été transférée à St Etienne Métropole le 1er janvier 2011,
- Le code général des collectivités territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'assainissement collectif et non collectif.

Conformément aux articles D2224-1 et 3 du code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain, puis à l'assemblée délibérante de chaque commune.

Ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.
Le Conseil Municipal :

- Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2021- de ST ETIENNE METROPOLE..

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

le secrétaire de séance,
Bertrand MANUGUERRA

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230131-DCM31012023_3-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/02/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 31 janvier 2023 N° 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 31/01/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 31janvier 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 26/01/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE Gabriel Bénier, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD(arrivée à 19 h) Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, Virginie PERBET, Emmanuelle MONTERYMARD Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Séverine KOSMALA a donné pouvoir à Karine BONNIE, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Gabriel Bénier
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Bertrand MANUGUERRA

Objet : COOPERATION CONTRACTUELLE POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT - APPROBATION DES CONVENTIONS ET BORDEREAUX - AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS A INTERVENIR

Depuis 2016, les modalités de gestion de l'assainissement par les communes, notamment certaines missions de proximité, ont été redéfinies. Ces conventions ont pris effet le 1er juillet 2016, pour une durée de quatre ans et six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, la date de mise en exploitation de la Régie d'assainissement de Saint-Etienne Métropole, dont la création ainsi que les statuts ont été approuvés par délibération du Conseil Métropolitain du 28 janvier 2021, a été fixée au 1er janvier 2023.

Ainsi, afin de garantir la bonne organisation du service et de disposer, pour les communes comme pour Saint-Etienne Métropole, du temps nécessaire pour mettre en œuvre l'organisation et les missions de la régie, les conventions ont été prolongées, par voie d'avenant, jusqu'au 31 décembre 2022.

Ainsi, il convient de redéfinir les modalités de gestion de l'assainissement et notamment le cadre d'intervention des communes agissant avec leurs équipes d'entretien pour certaines missions de proximité. L'article L5215-27 du code général des collectivités territoriales permet à Saint-Etienne Métropole de confier, par convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à ses communes membres. Les missions pouvant être confiées aux communes ont été listées et valorisées dans un bordereau de missions annexé à la convention de coopération.

Les frais engagés par les communes seront remboursés par Saint-Etienne Métropole sur la base de ce bordereau établi sur le principe du strict remboursement des prestations réalisées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230131-DCM31012023_4-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/02/2023

Enfin, les conventions de coopérations avec les communes entreront en vigueur pour une durée d'un an à partir du 1er janvier 2023 et seront reconduites par tacite reconduction d'un an avec une durée maximale de 6 ans. En cas de marché de prestation de service, la convention sera résiliée, après information préalable de la commune par Saint-Etienne Métropole, à la date de démarrage du marché.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- approuve la convention de coopération et le bordereau annexé,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec ST ETIENNE METROPOLE la convention de coopération contractuelle confiant à la commune l'entretien des réseaux et des équipements d'assainissement relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre

Le Maire,
André Charbonnier

le secrétaire de séance,
Bertrand MANUGUERRA

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

République Française
Département de la Loire

DCM 31 janvier 2023 N° 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 31/01/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 31janvier 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 26/01/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE Gabriel Bénier, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD(arrivée à 19 h) Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, Virginie PERBET, Emmanuelle MONTERYMARD Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Séverine KOSMALA a donné pouvoir à Karine BONNIE, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Gabriel Bénier
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Bertrand MANUGUERRA

Objet : Terrain consorts METTON

En date du 5/07/2022, le Conseil Municipal a décidé de la création d'un Pumptrack sur la parcelle inscrite en emplacement réservé au PLU et propriété de l'indivision METTON ;
Pour des raisons qui lui appartiennent, une des 3 consorts est revenue sur sa décision et a refusé de signer la promesse de vente lors de la signature de l'acte devant notaires.
Ce retournement de situation a amené le Conseil Municipal à engager une déclaration d'utilité publique sur ladite parcelle. (délibération du 25/10/2022)
Cette parcelle est classée en emplacement réservé au PLU et ciblée pour la réalisation d'un parking.
Aussi pour être en cohérence avec le PLU et éviter tout problème d'interprétation lors de la procédure d'expropriation, il convient dans l'immédiat et pour les besoins de la procédure de transférer le Pumptrack à l'Est du terrain stabilisé et de cibler la parcelle cadastrée AA 87 appartenant aux consorts Metton pour le parking.

Après en avoir délibéré, et avec 17 voix pour et une voix contre, le Conseil Municipal :

- Approuve la création d'un parking sur la parcelle AA 87 appartenant aux consorts Metton,
- Décide que le Pumptrack sera réalisé à l'Est du terrain stabilisé de Champvert

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

le secrétaire de séance,
Bertrand MANUGUERRA

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230131-DCM31012023_5-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/02/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 31 janvier 2023 N° 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 31/01/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 31janvier 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 26/01/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE Gabriel Bénier, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD(arrivée à 19 h) Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, Virginie PERBET, Emmanuelle MONTERYMARD Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Séverine KOSMALA a donné pouvoir à Karine BONNIE, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Gabriel Bénier
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Bertrand MANUGUERRA

Objet : Espace sportif et de loisirs Champvert – demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes au titre du FEDER

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement et d'équipement à l'espace sportif et de loisirs de Champvert :

- Installation de gradins couverts,
- Réalisation d'un Pumptrack, d'un Padel,
- Réalisation d'un city stade
- installation d'une vidéo protection
- Installation de LEDS sur projecteur terrain football
- regarnissage du terrain de football synthétique

L'estimatif de ces travaux et équipements s'élève à 1 007 011.08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve l'estimatif des travaux
- Sollicite l'octroi d'une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du FEDER

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

le secrétaire de séance,
Bertrand MANUGUERRA

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230131-DCM31012023_6-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/02/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 31 janvier 2023 N° 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 31/01/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 31janvier 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 26/01/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE Gabriel Bénier, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD(arrivée à 19 h) Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, Virginie PERBET, Emmanuelle MONTERYMARD Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Séverine KOSMALA a donné pouvoir à Karine BONNIE, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Gabriel Bénier
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Bertrand MANUGUERRA

Objet : Création d'un emploi saisonnier SERVICES TECHNIQUES

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la charge importante de travail aux espaces verts de mars à juin.

Il propose d'établir un contrat de travail pour cette période de 4 mois.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Autorise l'embauche d'une personne supplémentaire aux services techniques pour la période mars à juin 2023
- Autorise Mr le Maire à signer le contrat de travail ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

le secrétaire de séance,
Bertrand MANUGUERRA

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230131-DCM31012023_7-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/02/2023